

# AQUAE

AVRIL 2014 - N°59

## Un financement durable, pour des services performants

Les débats ponctuels sur le prix des services d'eau sont souvent relayés par les médias. Partie visible de l'iceberg, ils occultent trop souvent des réflexions, plus profondes, menées par les experts, et au sein des ministères et des associations d'élus.



Le Comité National de l'Eau s'est penché, quant à lui, sur ce sujet et a publié en 2013 un rapport mettant en exergue les meilleures pratiques pour assurer la durabilité des financements dans un contexte marqué par la baisse des volumes consommés et par la crise des financements publics.

Les élus locaux en charge de l'organisation des services d'eau connaissent les difficultés de nos services pour faire face, dans ce contexte, aux nouveaux enjeux sanitaires, environnementaux et sociétaux.

Aussi, nous nous associons à ceux d'entre eux qui, à l'occasion du prélèvement de l'Etat sur les budgets des Agences de l'eau et de la hausse de la TVA sur l'assainissement, se sont inquiétés du respect du principe de « l'eau paye l'eau », dont la pertinence fait encore consensus, et du risque de tarissement des financements nécessaires aux services publics d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, nos entreprises forment le vœu que la future Agence de la Biodiversité, dont la création est prévue en 2015, préservera en son sein les missions d'observation des services publics d'eau de l'Office national des eaux et des milieux aquatiques, indispensables aux élus locaux et aux opérateurs pour progresser au bénéfice des consommateurs.

Tristan MATHIEU  
Délégué Général de la FP2E

## actualité

### La filière française de l'eau se structure

L'année 2013 a été marquée, en France, par un contexte d'évaluation de la politique de l'eau, engagée par la réalisation de plusieurs rapports parlementaires et de missions d'analyse par des instances consultatives et décisionnaires dans le domaine de l'eau. Par ailleurs, la **démarche de concertation** entreprise depuis 2010 par le groupe de travail « Eau et assainissement » du **Comité Stratégique des Eco-Industries (COSEI)** a été poursuivie. Elle a permis d'identifier les nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du secteur de l'eau, et de définir pour ses acteurs économiques, les **orientations stratégiques** qui leur permettront de **conforter l'excellence française à l'international**.

Les activités du domaine de l'eau et de l'assainissement constituent, en France, la première éco-industrie et la **principale filière de l'environnement** du fait des 124 000 emplois qu'elles génèrent, au sein de 900 entreprises, de toutes tailles. Ces dernières se développent dans les métiers de la conception, de la réalisation, de la gestion de services mais aussi dans l'ingénierie et la fourniture d'équipements innovants. Leurs expertises couvrent traditionnellement les domaines du « **petit cycle de l'eau** », c'est-à-dire ceux du captage, de la production et de la distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées. Elles interviennent également de plus en plus sur le « **grand cycle de l'eau** », dans une finalité de préservation de la ressource et de maintien de la biodiversité.

### Une filière face à de nouveaux enjeux

Les métiers de l'eau constituent en France une filière historique, développée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dont l'excellence est reconnue au plan international. Nos entreprises approvisionnent 163 millions d'habitants en eau potable et dépolluent les eaux de 112 millions de personnes à travers le monde.

chiffre clé

5€

par foyer et par an, c'est en moyenne, le montant de l'augmentation de la facture d'eau et d'assainissement, du fait de **l'évolution de la TVA sur l'assainissement** en 2014.



LES ENTREPRISES  
DE L'EAU

Cette filière, dont les métiers sont en pleine évolution, est également tournée vers l'avenir. Nos entreprises sont confrontées à de nouveaux défis qui entraînent une profonde mutation du champ et de la nature de leurs activités. Ces défis sont liés, d'une part, aux nouveaux enjeux des territoires qu'elles servent : à une forte croissance démographique, au phénomène de concentration urbaine, aux tensions qualitatives et quantitative sur la ressource qui en résultent. Ils s'expliquent, d'autre part, par l'amplification des ambitions environnementales et par l'affermissement corrélé du cadre réglementaire. Et enfin, par l'apparition de nouveaux marchés dans les pays émergents (en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient notamment), inscrits dans une compétition mondiale toujours plus vive.

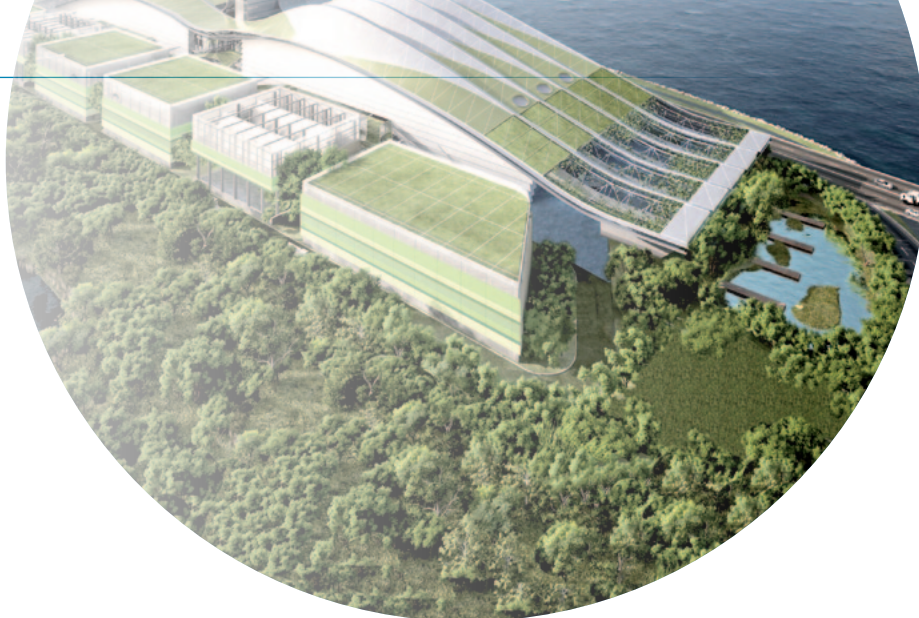
**Pour développer l'emploi en France et la compétitivité de la filière nationale à l'export**, le COSEI a établi, dans le cadre d'un contrat de filière Eau, un plan d'actions structuré autour des principaux leviers de croissance.

### L'innovation, levier de compétitivité de la filière

Comme dans de nombreux domaines, l'innovation constitue un vecteur de compétitivité essentiel pour la filière. Les collectivités ont besoin de solutions adaptées aux contraintes de leurs services. Pour répondre à leurs attentes, les entreprises de l'eau doivent concevoir des solutions innovantes, en développant de nouvelles technologies et en adaptant leurs offres de service sur mesure. Elles investissent pour cela **130 millions d'euros chaque année** et mobilisent **1000 salariés dans leurs centres de recherche français**. Elles s'associent également à des organismes publics et privés, et participent activement aux programmes de R&D des pôles de compétitivité du secteur.

Les innovations se structurent autour d'objets phares, dont les entreprises feront, à l'international, des démonstrateurs de leurs savoir-faire :

- **la station d'épuration de la ville durable** est une usine exemplaire en termes d'efficacité énergétique, de transformation des déchets en produits et d'intégration



dans son environnement (autosuffisance énergétique par la production d'énergie renouvelable et la réutilisation de biogaz, production de bioplastique, intégration paysagère...).

- **les réseaux intelligents, ou « smart grids »**, mesurent et transmettent en temps réel, les données relatives à la qualité de l'eau, au fonctionnement des canalisations et aux consommations. Situés au confluent de l'informatique et de l'expertise de l'eau, ils permettent une amélioration de la performance des réseaux, de la traçabilité de la qualité et de la continuité du service. Ils offrent également de nouvelles possibilités de suivi pour les décideurs publics.

De plus, le dessalement d'eau de mer à faible consommation énergétique et la réutilisation des eaux usées sont des procédés nouveaux que les entreprises françaises maîtrisent et mettent en œuvre à travers le monde. Elles s'appliquent à les rendre plus performantes et plus économiques face à de nouveaux compétiteurs.

De même, elles développent des techniques d'analyse et des outils de communication de

la qualité des eaux de baignade, afin de répondre aux attentes fortes des usagers et d'optimiser pour les collectivités l'attractivité de leurs territoires.

Si le positionnement de nos entreprises dépend principalement de leur capacité d'innovation, le soutien des pouvoirs

publics et des élus locaux est primordial au maintien d'une forte compétitivité. Il est important, notamment, que la commande publique soit organisée de façon à favoriser l'innovation, en intégrant ce critère parmi ceux utilisés pour apprécier la qualité des

offres. Conscient de ces impératifs, l'Etat et ses partenaires se sont engagés dans le cadre du contrat de filière, à favoriser l'aboutissement de l'innovation, notamment en sensibilisant les collectivités locales à la nécessité d'une commande publique innovante.

### Le marché domestique, vitrine de l'excellence française pour l'exportation

Forte de son leadership, la filière française de l'eau, associant les acteurs publics et privés, s'organise pour promouvoir son savoir-faire sur les marchés de l'export. Elle vise pour cela à intensifier les relations entre les grands groupes et les petites et moyennes entreprises, et à afficher sa capacité à rassembler ses acteurs autour de projets novateurs.

**Le renforcement des partenariats entre les acteurs de la filière, optimisé par les outils publics de soutien à l'exportation** (financements de l'AFD, dispositif d'Ubifrance), doit permettre de **valoriser les innovations** des petites entreprises, d'**impulser les capacités exportatrices** de ces dernières et de conforter l'implantation des grands acteurs sur les marchés étrangers.

Cette stratégie d'exportation se trouve confortée par le programme de promotion de la ville durable « à la française », soutenu par le ministère du Commerce extérieur. Sous l'ombrelle de la marque « Vivapolis », créée pour valoriser la spécificité de l'offre française en matière de développement urbain, se concentrent de nouvelles opportunités d'offres composites et transversales, à concevoir dans le cadre de groupement d'entreprises de filières diverses (constructeurs, équipementiers, exploitants...). Pour développer en France des « villes durables », les collectivités locales pourront compter sur les savoir-faire des entreprises de l'eau, acquis à l'international.

# Entretien

Jean-Claude Andreini,  
Vice-président du COSEI

**Quel est le rôle du COSEI, et quel est l'objet du groupe de travail « Eau et assainissement », formé en son sein ?**

Le COSEI a été créé en 2008 par les ministres du Développement durable et de l'Industrie. Il est une instance de concertation entre les acteurs de la filière des éco-industries que sont les entreprises, les organisations syndicales du secteur et les pouvoirs publics. Il a pour rôle de créer, sur la base de ces échanges, une coopération entre les industriels qui s'engagent et les pouvoirs publics qui les accompagnent, afin de permettre la croissance de la filière et de l'emploi en France.



Le COSEI a conçu, au sein de groupes de travail distincts, quatre contrats de filière portant sur l'eau, les déchets, les énergies renouvelables et

l'efficacité énergétique. Approuvé par les ministres du Redressement productif et de l'Ecologie en fin d'année 2013, le contrat de filière Eau présente la stratégie, les leviers à actionner et les actions concrètes identifiés pour améliorer la performance de la filière et l'emploi en France.

Les travaux ont été menés autour des axes que constituent les savoir-faire, l'innovation, les modes de financement et l'exportation.

**Quel est, selon vous, l'apport de ces travaux pour l'exportation du savoir-faire des entreprises françaises de l'eau ?**

Le COSEI développe une culture de partenariat, sans pour autant compromettre la compétition qui existe au sein des métiers. Désormais fédérés, les acteurs économiques de la filière travaillent de façon plus constructive entre eux, une confiance s'instaure, et ils conçoivent des alliances « gagnant-gagnant » entre grands groupes solidement implantés sur les marchés, et petites et moyennes entreprises dynamiques et innovantes.

Cette démarche collaborative se traduit par des actions concrètes à l'international, notamment dans le cadre de salons internationaux, ou bien quand les entreprises sont associées aux missions ministérielles à l'étranger, pour promouvoir l'exportation des savoir-faire français, comme le fait le ministère du Commerce extérieur sous le slogan « Mieux vivre en ville ».

**Les acteurs économiques de la filière travaillent de façon plus constructive entre eux, une confiance s'instaure entre grands groupes et petites et moyennes entreprises**



partenariat

## Nouvelle étape pour la protection des captages d'eau potable

En 2014, la FP2E et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) renforcent leur démarche partenariale et leurs efforts conjoints pour la protection des captages d'eau potable, par la signature d'un nouvel accord de coopération.

Par cette initiative, les entreprises de l'eau et les chambres d'agriculture affirment leur volonté d'observer les priorités fixées par la 2<sup>ème</sup> Conférence environnementale, fin 2013, et notamment d'accompagner le doublement du nombre de captages prioritaires, de 500 à 1000, prévu à l'horizon 2015.

L'engagement réitéré par nos entreprises et les Chambres d'agriculture se traduit désormais par :

- la diffusion des bonnes pratiques et des expériences acquises dans les captages prioritaires,
- l'identification et la valorisation de solutions partenariales et agronomiques innovantes,
- le renforcement de la communication et l'animation des réseaux des entreprises de l'eau et des Chambres d'agricultures.

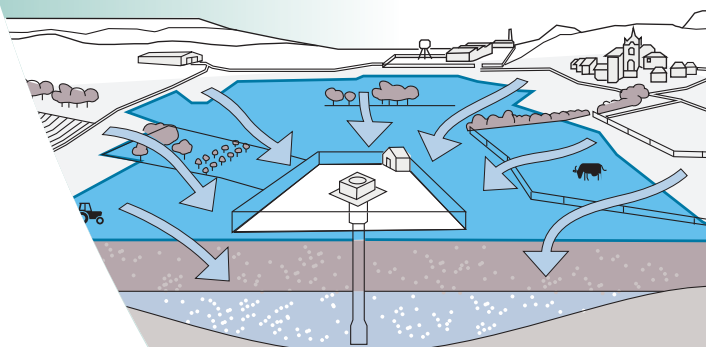


Schéma représentatif de la délimitation d'une aire d'alimentation de captage.

# projet

## Information des consommateurs : quelles voies d'amélioration ?

La 2<sup>ème</sup> Conférence environnementale, qui s'est tenue à Paris en septembre, a permis de conforter les grandes lignes de la politique de l'eau et de proposer des pistes concrètes d'amélioration.

Parmi elles, le Gouvernement a inscrit dans sa feuille de route l'objectif de « garantir la transparence de la politique de l'eau pour le consommateur », impliquant, notamment, **de revoir le cadre des factures d'eau et d'assainissement**, en vue d'en améliorer la compréhension par les abonnés.

Chargé d'élaborer une proposition d'évolution avec les experts de son choix, **le Comité National de l'Eau a confié à la CLCV\*** et **à la FP2E l'animation des travaux de réflexion** menés dans cette perspective.

Notre fédération collabore ainsi avec les associations pour recueillir les attentes des consommateurs résidant en habitats individuels ou collectifs, afin d'améliorer la confection des factures et les informations connexes relatives à la qualité de l'eau desservie.

La FP2E et le Centre d'Information sur l'Eau ont partagé, lors d'une première réunion dans ce cadre, les résultats de l'analyse qualitative de la perception de la facture d'eau et d'assainissement par les consommateurs, recueillis dans le cadre d'un Focus groupes réalisé en 2011 en partenariat avec nombre de parties prenantes.

D'après ces conclusions, les deux axes principaux d'évolution sont les suivants :

- **l'amélioration du libellé des informations relatives au prix et à la qualité de l'eau**
- **la facilitation de l'accès à l'information pour les usagers non-abonnés** résidant en habitats collectifs.

Le groupe de concertation formé en début d'année a auditionné plusieurs associations de consommateurs et les associations des copropriétaires et de locataires, les associations d'élus, ainsi que la fondation Frances Libertés. Il présentera les recommandations issues de cette démarche à l'occasion de la prochaine Conférence environnementale, à l'été 2014.

*La FP2E se tient également à l'écoute des lecteurs d'AQUAE qui souhaiteraient faire part de leur réflexion à ce sujet, en tant qu'acteurs de l'organisation d'un service public d'eau ou bien en leur qualité d'abonnés.*

*E-mail : [fp2e@fp2e.org](mailto:fp2e@fp2e.org)*

\*Association de consommateurs *Consommation, Logement et Cadre de Vie*.